



- Groupe de travail du 24 septembre 2008 -  
Sur la mise en place des SIP à Fougères et Redon

## Déclaration des représentants du SNADGI-CGT et du SNT-CGT d'Ille-et-Vilaine

Ce groupe de travail informel est à l'image du dialogue social de la DGFIP : convoqué dans la précipitation, sans ordre du jour précis et sans documents préparatoires. L'enjeu y est pourtant considérable pour les personnels et les usagers. Il aurait par conséquent dû mériter une approche plus responsable.

La CGT exige que soit mis fin à ces groupes de travail sans consistance. Il faut que soit redonné aux Comités Techniques Paritaires toutes leurs prérogatives. Dans l'intérêt des personnels que nous représentons, nous aurons toutefois un certain nombre de questions précises les concernant, questions auxquelles nous exigeons des réponses précises.

En préalable, nous tenons à réaffirmer notre opposition à la fusion DGI-DGCP, dont le seul objectif décelable est celui des suppressions d'emplois. L'objectif que vous affichez, à savoir le rapprochement de l'utilisateur du service public, ne résiste pas à l'examen des réalités. Fermetures de trésoreries, transfert de missions des résidences extérieures vers les chefs-lieux par la création de pôles départementaux... De fait l'utilisateur aura souvent, dans le meilleur des cas, deux interlocuteurs distants géographiquement.

Dans cette période de crise économique et de récession sociale, les citoyens usagers ont plus que jamais besoin d'un service public répondant à leurs attentes. Ce qui se prépare avec la DGFIP ne répond en rien à cette préoccupation légitime.

La CGT a considéré que le plan d'accompagnement social de la DGFIP ne répondait en rien, non plus, aux revendications des personnels et a, seule, refusé de le cautionner par une signature.

Il s'agit aujourd'hui de parler de la mise en place des SIP et notamment, de l'imminence

de ceux de Fougères et Redon. Les personnels ont des interrogations dont nous nous faisons les porte-parole :

- Quelle préparation ?
- Sous quelle forme se feront les déménagements (notamment celui de la trésorerie de Fougères, dès cette semaine) ?
- Où en sont les projets immobiliers ?
- Quels effectifs ?
- Quel plan de formation pour un bon exercice des missions ? Avec combien d'agents des deux administrations, quel contenu, pour combien de temps et où ?
- Quelle compensation pour les services pendant les absences pour ces formations ? Quelle formation pour les équipes de renfort des deux administrations ?
- Quel organigramme ? Qui seront les chefs de service des SIP ? Quels positionnements pour quelles hiérarchies intermédiaires ?
- Quelle organisation des nouveaux services ? Qui fera quoi ?
- Quelles règles de gestion et de vie ? Règles d'affectation et mutation ? Rémunération et régime indemnitaire ? Horaires d'ouverture au public ? Horaires variables ? Gestion des congés ? Modules ARTT ? Ponts naturels ? Modes de comptabilisation des horaires ?

Du niveau de vos réponses aux interrogations des personnels dépendra notre participation aux prochaines réunions, voire aux CTP en Ille et Vilaine dans lesquels seule la CGT est présente dans les deux directions.

Nous vous demandons de transmettre cette déclaration à la direction générale et de l'annexer au compte rendu de la présente réunion.

Rennes, le 24 novembre 2008.

## Compte rendu de la réunion

A cette unique déclaration liminaire, la direction nous précise que tous les points seront abordés lors de cette réunion.

Une fois de plus, la CGT constate qu'aucune transmission de documents préparatoires à cette réunion n'a été effectuée par la direction vers les organisations syndicales et déplore ce manque de dialogue social. Il paraît donc difficile pour nous de travailler sans support.

La direction nous a exposé la mise en place du SIP de Fougères au 1<sup>er</sup> Janvier 2009 et de Redon au 1<sup>er</sup> Juillet 2009.

Le premier élément qui nous paraît aberrant est la non-connaissance, à moins de 40 jours de cette création, de la personne qui sera nommée à la tête du SIP de Fougères. Alors que le Trésorier et le Chef du CDI/CDIF aient tous les deux vocation à accéder à ce poste, la règle fixée serait celle de l'ancienneté dans le grade puis dans l'échelon. Par ailleurs, un adjoint devrait être affecté pour Fougères, mais quid de son grade ?

S'agissant des trésoreries mixtes, comme Redon, la direction nous affirme que ces postes ne seront pas déclassés du fait du transfert des agents du recouvrement vers les SIP. Mais pour combien de temps ? Et si la trésorerie perd une partie de ses agents, qu'advient-il de l'adjoint en place ?

Par ailleurs, on s'aperçoit que le nombre des emplois transférés au SIP de Fougères sont de 2 cadres B et 2 cadres C, soit pour la direction 5 agents représentant une équivalence temps plein de 4,4 agents. **Doit-on entrevoir une prochaine baisse d'effectif ?**

Lors de la mise en place du SIP de Fougères s'est posée la question des horaires d'ouverture au public. En effet, la Trésorerie et l'actuel CDI/CDIF n'ayant pas les mêmes plages horaires, une consultation des agents a été effectuée et 2/3 ont souhaité maintenir les horaires de l'hôtel des impôts, soit 8h30-12h / 13h45-16h15.

L'impression des agents du trésor ne peut que s'orienter vers une absorption et non une fusion de leur service dès lors que l'effectif est disparate. Les agents de l'actuelle trésorerie de Fougères se retrouvent donc pénalisés notamment par l'heure d'ouverture du guichet au public qui va passer, pour eux, de 9h à 8h30 avec une obligation pour l'agent du guichet d'être présent dès l'ouverture mais également pour certains agents du secteur recouvrement où le standard sera également ouvert à 8h30. En ajoutant les jours de formation ou de congés, on s'aperçoit que les horaires « variables » le sont de moins en moins.

L'organisation du guichet « accueil fiscal » n'exige pas « une polyvalence des agents » dicit la direction. Cependant, il est prévu que cet accueil :

- réponde à des informations d'ordre général (date d'envoi des déclarations, de réception

des avis, de paiement, promotion de la télé-déclaration et des moyens modernes de paiement, ..)

- réponde à des informations personnelles (changement de situation familiale, délais de paiements, prime pour l'emploi, ...)
- délivre des imprimés (questionnaires gracieux, prélèvement mensuel et annuel, délais de paiement, remise de majoration, attestations fiscales, ...)

Comment l'agent pourra-t-il répondre à ces diverses demandes sans avoir une connaissance minimum dans les 2 domaines d'intervention (assiette / recouvrement) ? la CGT n'est pas dupe. **Cette polyvalence n'est qu'une question de mois ...**

Cet accueil doit également se faire dans les trésoreries de proximité (Antrain et Louvigné du Désert), là où aucun agent de l'impôt ne sera présent pour renseigner les usagers...

La même question posée pour les 2 secteurs d'assiette et le secteur de recouvrement prévus à Fougères aboutit au même résultat : la polyvalence pour tout le monde et à court terme ! on est loin des engagements initiaux !

Afin de palier notamment aux journées de formation, la question de l'appel à l'équipe de renfort s'est posée vers les deux directions.

S'agissant de l'équipe dépendant de la TG (dont les affectations se font toutes les 4 semaines, il a été précisé que les agents « spécialisés impôt » suivront la formation délivrée à ceux qui intègrent un SIP.

S'agissant de la DSF, les actuelles équipes de renfort (dépannage) sont souvent affectées sur un même site pour une période d'un an. La mise en place d'un dépannage d'urgence paraît donc difficile et la direction n'a apporté aucune solution concrète.

Pour la résidence de Redon, c'est le maintien d'une caisse unique au secteur municipal. Et bien sur, le même système pour la même polyvalence pour tous les agents ! Mais nous aurons très certainement l'occasion de revenir sur la situation de Redon, le SIP n'étant prévu qu'au 1<sup>er</sup> juillet...au début des vacances !!!

Les 2 CTP se réuniront le 8 décembre (Trésor = 8h30, impôts = 9h30).

Emplois : le CTP Central aura lieu le 15 décembre et non le 1<sup>er</sup> comme prévu initialement pour détailler les suppressions d'emplois (environ 2400 à la DGFIP). Les chiffres indiqués dans les documents remis en séance n'ont donc qu'une valeur indicative, susceptibles d'être revus à la baisse !

**Une action unitaire sur ces questions nous semble le bon niveau ! la CGT à LA DGFIP mettra tout en œuvre pour réaliser l'unité syndicale pour défendre l'emploi et les missions !**